



# Caritas Internationalis

fête ses 60 ans

**ORGANISATION  
MEMBRES:  
AFFILIATION ET  
DESAFFILIATION**

19<sup>ème</sup> Assemblée générale  
22 - 27 mai 2011



## **AFFILIATION À CARITAS INTERNATIONALIS**

### **Introduction**

Le présent document aborde deux questions que doit trancher la 19<sup>e</sup> Assemblée générale : de nouvelles Organisations membres de plein droit et la désaffiliation volontaire d'Organisations membres.

### **I. NOUVEAUX MEMBRES DE PLEIN DROIT DE CARITAS INTERNATIONALIS**

Cinq Organisations ont répondu à toutes les exigences du statut de membre de plein droit conformément à l'article 1 du Règlement intérieur de CI. En s'appuyant sur les recommandations de la Commission des affaires juridiques (CAJ), les approbations des Régions respectives et l'approbation du Comité exécutif, les Organisations suivantes de trois Régions de la confédération sont soumises par la présente à la 19<sup>e</sup> Assemblée générale pour acceptation et ratification, comme il est prévu à l'art. 7 des Statuts de CI.

#### **A. ASIE**

##### **1) CARITAS MONGOLIE**

Caritas Mongolie a été créée en 1999 en réponse à une terrible catastrophe hivernale qui a frappé la Mongolie. C'est le Préfet apostolique d'Ulaanbaatar, l'évêque Wenceslao S. Padilla, CICM, qui en a lancé la création. Il s'agit du volet caritatif de la mission de l'Église catholique en Mongolie constitué en vue d'une action sociale et de bienfaisance systématique et organisée.

Caritas Mongolie a présenté une demande d'adhésion à CI le 4 février 2001. Elle a été acceptée comme membre associé à la 17<sup>e</sup> Assemblée générale (2003) sur recommandation du 85<sup>e</sup> Comité exécutif. Quatre ans plus tard (2007), Caritas Mongolie a indiqué qu'elle n'était pas encore prête à devenir membre de plein droit à la 18<sup>e</sup> Assemblée générale et a demandé une prolongation de son statut de membre associé. Cette demande a été approuvée par la Commission régionale de Caritas Asie. Sur recommandation de la CAJ, la prolongation a été approuvée par le 91<sup>e</sup> Comité exécutif, puis par la 18<sup>e</sup> Assemblée générale le 3 juin 2007.

Après plus d'une décennie, Caritas Mongolie est devenue une organisation efficace et plus expérimentée qui possède de grandes forces maintenant reconnues et appréciées par la société civile locale et les partenaires dans le monde entier. Elle est aujourd'hui dûment reconnue par le gouvernement de la Mongolie. Dans une lettre (27 mai 2010) adressée à CI, l'évêque président et directeur général de Caritas Mongolie a écrit : « Étant donné l'intérêt et la disponibilité de toutes les personnes concernées à continuer de transformer Caritas Mongolie en une organisation plus efficace et plus efficiente, nous jugeons maintenant opportun pour Caritas Mongolie de devenir membre de plein droit de Caritas Internationalis. »

La Conférence régionale de Caritas Asie (le 18 juin 2010 / Phnom Penh, Cambodge) a appuyé officiellement la demande d'obtention du statut de membre de plein droit de Caritas Mongolie. Le 97<sup>e</sup> Comité exécutif a approuvé le statut de membre de plein droit de Caritas Mongolie.

## **2) CARITAS VIETNAM**

Caritas Vietnam a été fondée en 1965 par la Conférence des évêques catholiques du Vietnam. Elle a alors repris l'adhésion à CI d'une autre organisation catholique au Vietnam qui est devenue membre de plein droit de CI à la 4<sup>e</sup> Assemblée générale de CI en octobre 1957. Après la « chute de Saïgon », le gouvernement vietnamien a ordonné à Caritas Vietnam de mettre fin à ses activités. Ses bureaux, son matériel et ses biens ont alors été confisqués et par conséquent, elle a suspendu son adhésion à Caritas Internationalis.

Trente-deux ans plus tard, le 22 octobre 2008, Caritas Vietnam est officiellement remise sur pied, après avoir reçu l'approbation du Comité des affaires religieuses du gouvernement vietnamien. Cette autorisation accordée le 2 juillet 2008 a permis à Caritas Vietnam d'utiliser sa raison sociale, d'établir des Caritas diocésaines dans chacun des 26 diocèses du pays et de s'intégrer au réseau de CI. Caritas Vietnam est l'agence officielle de la Commission d'action charitable et sociale de la Conférence épiscopale du Vietnam.

Peu après réception de l'approbation gouvernementale, l'archevêque Peter Van Nhon et l'évêque Nguyen Chu Trinh, respectivement président de la Conférence des évêques catholiques du Vietnam et de la Commission épiscopale d'action charitable et sociale, ont communiqué avec CI et présenté une demande officielle pour que Caritas Vietnam soit « intégrée au réseau Caritas Internationalis ». Caritas Vietnam a soumis les documents requis.

Sur la recommandation de la CAJ, le 97<sup>e</sup> Comité exécutif a approuvé la demande de statut de membre associé de Caritas Vietnam à la 19<sup>e</sup> Assemblée générale.

La Commission régionale de Caritas Asie (8-9 mars 2011/Bangkok, Thaïlande) a appuyé la demande d'obtention du statut de membre de plein droit de Caritas Vietnam. Le 98<sup>e</sup> Comité exécutif a approuvé le statut de membre de plein droit de Caritas Vietnam.

## **B. EUROPE**

### **1) CARITAS MONACO**

Caritas Monaco est l'organisation caritative de l'Archidiocèse de Monaco, qui couvre toute la Principauté indépendante de Monaco. Elle coordonne et gère des activités d'aide sociale dans la Principauté visant à lutter contre la pauvreté et l'inégalité sociale. Elle œuvre dans le monde entier, notamment au nom des enfants, et pendant les catastrophes naturelles.

En 1997, le révérend Philippe Blanc, alors directeur/délégué diocésain de Caritas Monaco, a présenté une demande de reconnaissance et d'affiliation officielle à CI. Par la suite, Caritas Monaco a été acceptée comme membre associé à la 16<sup>e</sup> Assemblée générale (juin 1999) sur recommandation de la CAJ et approbation du Comité exécutif. Cependant, elle n'est pas arrivée à satisfaire les critères d'accession au statut de membre de plein droit pour la 17<sup>e</sup> Assemblée générale en 2003. Nous n'en avons eu aucune nouvelle depuis, et elle a donc perdu son statut de membre associé comme le prévoit l'article 1-D-a du Règlement intérieur.

Le 22 février 2010, le rév. diacre Robert Ferrua, nouveau directeur/délégué diocésain de Caritas Monaco, a soumis une nouvelle demande d'affiliation à CI, avec l'autorisation de l'archevêque Bernard Barsi. Caritas Monaco a soumis toute la documentation requise et a

demandé à être acceptée comme membre associé en vue de l'obtention du statut de membre de plein droit à la 19<sup>e</sup> Assemblée générale.

Sur recommandation de la CAJ, le 97<sup>e</sup> Comité exécutif lui a accordé le statut de membre associé. Avec l'approbation du Conseil de Caritas Europa, le 98<sup>e</sup> Comité exécutif a approuvé le statut de membre de plein droit de Caritas Monaco.

## **2) CARITAS SUÈDE**

Caritas Suède (membre de plein droit de CI depuis 1972) a été fermée temporairement par l'évêque de Stockholm (l'évêque Anders Arborelius, OCD) vers la fin 2007 sur la proposition de son Conseil d'administration et avec l'approbation de l'assemblée générale. Ce « temps d'arrêt provisoire » (pour citer l'évêque) était le résultat d'importants problèmes financiers non résolus et d'autres difficultés. De même, Caritas Suède a été légalement dissoute à titre d'ONG/association en Suède. L'évêque s'est toutefois assuré que bien que Caritas Suède ait été abolie selon la loi suédoise sur les associations, le diocèse poursuit ses activités de travail social au pays et à l'international.

Peu après, à la mi-2008, l'évêque de Stockholm a informé CI : « Je déclare officiellement que le diocèse de Stockholm rétablira Caritas Suède et que cette organisation sollicitera le statut de membre de plein droit auprès de CI dans un avenir proche. »

Caritas Suède n'a pas tardé à être « reconstituée » officiellement en janvier 2009, comme le volet de pastorale sociale de l'Église catholique en Suède. M<sup>gr</sup> Stjepan Biletic, le nouveau directeur de Caritas Suède, a adressé le 9 septembre 2009 une demande officielle à la Secrétaire générale de CI : « Caritas Suède souhaite demeurer un membre actif de la confédération Caritas, à la fois au niveau européen et de CI, et adhérer de nouveau officiellement à CI. »

Par la suite, le 22 février 2010, il a confirmé que « la Caritas Suède reconstituée est le successeur légal de l'organisation dissoute qui était membre de Caritas Internationalis. La Caritas Suède reconstituée comme volet de pastorale sociale de l'Église catholique en Suède reprend les droits et devoirs de l'ancienne Caritas Suède. »

Sur la recommandation de la CAJ et l'approbation du Conseil de Caritas Europa (15-16 décembre 2010/Bruxelles, Belgique), le 98<sup>e</sup> Comité exécutif a approuvé que la Caritas Suède « reconstituée » conserve son statut de membre de plein droit de CI.

## **C. OCÉANIE**

### **1) CARITAS SAMOA**

Caritas Samoa a été établie au début de l'année 2007 comme l'agence de l'archidiocèse catholique de Samoa-Apia pour la justice, la paix et le développement. Elle a remplacé l'ancienne Commission Justice et développement de l'archidiocèse. Caritas Samoa couvre tout l'État indépendant de Samoa (autrefois appelé Samoa-Occidental) qui couvre la partie ouest de l'archipel des îles Samoa dans l'océan Pacifique Sud. C'était le premier pays du Pacifique à accéder à l'indépendance et à être admis aux Nations unies le 15 décembre 1976.

La vision de Caritas Samoa est la suivante : « Une famille de Dieu unie par la Parole dans la foi et l'amour, respectant la dignité et les droits de l'être humain dans sa totalité et de tous les êtres humains ». Et pour concrétiser cette vision, elle a pour mission de « renforcer nos valeurs culturelles tout en perpétuant la justice, le développement et la solidarité au sein de notre communauté; servir plutôt qu'être servi. »

La Commission régionale de Caritas Océanie (11 septembre 2008/Sydney, Australie) a officiellement approuvé la demande d'accession de Caritas Samoa au statut de membre associé, en vue de l'obtention du statut de membre de plein droit de CI, à la 19<sup>e</sup> Assemblée générale. La CAJ a alors recommandé l'acceptation de Caritas Samoa comme membre associé, lequel a été approuvé par le 95<sup>e</sup> Comité exécutif.

Le président de Caritas Océanie, au nom de la Commission régionale, a approuvé la demande d'obtention du statut de membre de plein droit de Caritas Samoa. Le 97<sup>e</sup> Comité exécutif a accordé le statut de membre de plein droit à Caritas Samoa.

## II. DÉSAFFILIATION VOLONTAIRE

Deux Organisations membres de deux Régions de la confédération ont soumis une demande de désaffiliation de Caritas Internationalis pour divers motifs. Selon l'art. 4 du Règlement intérieur et à la suite de la recommandation de la Commission des affaires juridiques, le Comité exécutif a approuvé leur désaffiliation volontaire. Ces dernières sont soumises par la présente à la 19<sup>e</sup> Assemblée générale, à des fins de décision.

### A. AMÉRIQUE DU NORD

#### • *CATHOLIC CAMPAIGN FOR HUMAN DEVELOPMENT (CCHD-USA)*

CCHD est le programme de lutte contre la pauvreté et de promotion de la justice sociale aux États-Unis des évêques catholiques des États-Unis d'Amérique. Sa demande d'affiliation a été présentée officiellement le 13 mai 2000 avec l'approbation de la Région Amérique du Nord. CCHD est devenu membre de plein droit de CI à la 17<sup>e</sup> Assemblée générale (2003).

Le 6 août 2009, le président du sous-comité de CCHD, l'évêque Roger Morin, a écrit au Comité exécutif de CI (lettre reçue par CI le 25 août 2009), annonçant sa décision de se désaffilier volontairement de CI. Il a écrit : « Nous avons été heureux de pouvoir compter sur le privilège de l'adhésion pendant plusieurs années, or certaines circonstances comme la réorientation de nos activités à l'intérieur du pays et la réalité des ressources restreintes exigent notre désaffiliation dans le contexte actuel. »

La Région de l'Amérique du Nord a approuvé la demande de désaffiliation de CCHD. Le 98<sup>e</sup> Comité exécutif a approuvé cette demande.

### B. OCÉANIE

#### • *CARITAS ÎLES SALOMON*

Caritas îles Salomon a été créée en 1998 pour servir les trois diocèses des Îles Salomon. Les activités de développement social de ces diocèses étaient à l'origine associées à et assurées par la Commission catholique pour la justice, la paix et le développement (CCJPD) – Caritas Papouasie-Nouvelle-Guinée-Îles Salomon. Les deux pays indépendants de Papouasie-Nouvelle-Guinée et des Îles Salomon sont regroupés en une seule Conférence épiscopale, la Conférence des évêques catholiques de Nouvelle-Guinée-Papouasie-Îles Salomon. Après l'inauguration de Catholic Church Solomon Islands Trust Board Inc. (CCSI) et son enregistrement auprès du gouvernement, les trois évêques des Îles Salomon ont décidé de former leur propre Caritas nationale distincte de la CCJPD-Caritas PNG. Les évêques des Îles Salomon ont soumis une demande officielle d'affiliation à CI le 22 mai 1998. Caritas Îles Salomon est devenue membre de plein droit à la 16<sup>e</sup> Assemblée générale (1999).

Le 21 décembre 2010, l'évêque responsable de Caritas Îles Salomon, M<sup>gr</sup> Chris Cardone, OP, a écrit une lettre adressée au Comité exécutif de CI. Il a soumis une demande de désaffiliation de CI en invoquant le motif suivant : « Nous sommes un petit pays sous-développé et il n'est tout simplement pas possible pour nous à l'heure actuelle d'avoir les structures ou le personnel essentiels au bon fonctionnement de Caritas Îles Salomon. » Il a ajouté : « Notre association avec Caritas nous a été fort utile et nous espérons y adhérer de nouveau à l'avenir lorsque nous aurons les structures nécessaires. »

Caritas Océanie a approuvé la demande de désaffiliation de Caritas Îles Salomon. Le 98<sup>e</sup> Comité exécutif a approuvé la demande de Caritas Îles Salomon.